

Vérifier au prononcé

**Quinzième session du groupe de travail de
l'Examen périodique universel
Burundi**

Intervention de la délégation de la République de Moldova
Genève, le 24 janvier 2013

Merci Monsieur la Président.

Monsieur le Président,

La délégation de la République de Moldova voudrait remercier tout d'abord le Burundi pour la présentation de son rapport national.

Nous nous réjouissons du renforcement du cadre institutionnel favorable au respect des droits de l'homme, y compris la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH).

1. Nous recommandons au Burundi de poursuivre à doter la CNIDH des fonds pour son fonctionnement.

La République de Moldova salue également la volonté du Burundi de lutter contre l'impunité en s'attaquant fermement aux récentes violations des droits de l'homme et en assurant la protection des victimes et des témoins.

Nous nous félicitons des efforts, entrepris par le Burundi, les dernières années, en vue d'améliorer la promotion et la protection des droits de l'enfant dans le pays, y compris la création du Département de l'enfant et de la famille au sein du Ministère de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre.

2. La République de Moldova recommande au Burundi d'adopter et de mettre à jour un plan d'action national sur les droits de l'enfant.

Nous nous félicitons de l'adoption par le Burundi des mesures afin de lutter contre toute violence faite aux femmes, y compris les violences sexuelles à l'égard des femmes et des filles, et des actes de violence domestique.

3. La République de Moldova recommande au Burundi de redoubler d'efforts pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et d'adopter une loi sur la violence sexuelle et sexiste, et à veiller à ce qu'elle soit appliquée.

4. Nous recommandons également au Burundi de continuer le renforcement des capacités des agents des forces de l'ordre pour adresser l'impunité des auteurs de la violence sexuelle et sexiste, ainsi qu'assurer la protection des victimes de la traite des personnes.

5. Enfin, nous recommandons au Burundi d'achever dans le meilleur délai la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Je vous remercie.